

DELIBERATION DD2021_154

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 novembre 2021

LE 25 novembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	54
Votants	73
Pouvoirs	19

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

NOUVEAU PROTOCOLE DU PLIE DU GRAND PÉRIGUEUX - 2022 / 2027

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme FAVARD, M. MARSAC, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme CELERIER, M. PALEM, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. GUILLEMET, M. MALLET, M. BELLOTEAU, Mme SARLANDE, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. CHAPOUL

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme LABAILS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. SERRE donne pouvoir à Mme DUPEYRAT
M. BIDAUD donne pouvoir à Mme ARNAUD
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. CAREME
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. CAREME
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

NOUVEAU PROTOCOLE DU PLIE DU GRAND PÉRIGUEUX - 2022 / 2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux (MDE) est une association dont les objectifs sont :

- La recherche de solutions pour les entreprises qui n'arrivent pas à recruter ;
- L'accompagnement renforcé de personnes éloignées de l'emploi. Pour atteindre ce dernier objectif, la MDE s'appuie principalement sur le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Que le PLIE du Grand Périgueux a été créé il y a 25 ans. Sa mission principale est d'aider les personnes éloignées de l'emploi à retrouver un travail. Le PLIE a trouvé sa place aux côtés de Pôle Emploi et du Pôle RSA du Conseil départemental.

Que contrairement à ces deux structures, le PLIE ne verse pas d'allocation ou de rémunération aux personnes qui sont accompagnées. Il s'adresse principalement à des bénéficiaires du RSA et à des demandeurs d'emploi en fin de droit qui souhaitent trouver un emploi mais qui ont des «freins à l'emploi» (problèmes de mobilité, de santé, de garde d'enfant, de qualification, de maîtrise de la langue,..) qui rendent difficiles le retour à l'emploi.

Considérant que les PLIE sont financés à 50 % par le Fonds Social Européen. La programmation 2014-2020 se terminant, une évaluation a été réalisée par le cabinet AMNYOS sur l'efficacité du PLIE du Grand Périgueux.

Que les résultats sont les suivants :

- Ce dispositif est clairement mobilisé au profit des publics les plus en difficulté :
 - . les bénéficiaires du RSA : 58 %;
 - . les demandeurs d'emploi de longue durée : plus de 80 % ;
 - . les personnes ayant une qualification du niveau CAP ou BEP ou moins : 65 % ;
 - . une forte proportion des personnes issues des quartiers Politique de la Ville (30%).

Considérant que c'est principalement Pôle Emploi qui oriente les personnes vers le PLIE (54%).

Qu'en mobilisant les fonds du FSE, le PLIE permet donc d'avoir des compétences pour aider à l'insertion professionnelle des plus éloignés de l'emploi sur le territoire du Grand Périgueux.

Que de plus, l'évaluation réalisée indique que les résultats du PLIE sont bons. Pour 2020, dernière année de la programmation européenne et année difficile en raison de la situation sanitaire, le PLIE c'est :

- **l'accompagnement personnalisé de 370 personnes** par 4 conseillers en insertion professionnelle : un de la MDE, un de la Mission Locale et deux de l'INSUP (Organisme de formation). Cet accompagnement a permis 58 % de sorties positives hors déménagement et problèmes de santé (CDI, CDD de plus de 6 mois, formations qualifiantes,..).

- **L'insertion professionnelle de 80 réfugiés**. Dans le cadre de cet accompagnement, une attention particulière est mise sur les réfugiés. En effet, la MDE est lauréate d'un appel à projets national dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des réfugiés, dans le cadre du PIC (Plan d'investissement dans les Compétences). 59 réfugiés ont été reçus par la coordinatrice sociale et 21

par la conseillère en insertion professionnelle. 57 % ont un emploi ou dans 6 derniers mois ou sont en formation qualifiante.

- **la clause d'insertion sociale dans les marchés publics.** En 2020 ce sont 31 500 heures qui ont été générées par ces clauses. Elles ont permis de faire travailler 81 personnes, dont 75 % étaient toujours en emploi 6 mois après (dont 19 CDI).

Que des contacts ont également été pris avec les entreprises, dans le cadre de leur politique RSE, pour notamment développer les clauses dans leurs marchés de construction et de nettoyage des locaux. Deux marchés privés font l'objet de clauses d'insertion.

- **une chargée de relations entreprises.** Elle effectue un travail de prospection, de recherche d'emplois et de stages pour les bénéficiaires du PLIE. En 2020, ce sont 174 employeurs qui ont été rencontrés. En 2020, les 370 participants au PLIE ont effectué 650 contrats de travail.

- **la fabrique à entreprendre.** Il s'agit de sensibiliser et d'accompagner les personnes principalement des quartiers Politique de la Ville vers la création d'entreprises. Pour cela, la MDE a rassemblé les 10 structures de suivi de la création d'entreprises : CCI, CMA, ADIE, CSDL, Initiatives Périgord, BGE Sud Ouest, Coopalpha, Aquitaine Active, la pépinière du Grand Périgueux et Pôle Emploi. En 2020 ce sont 158 personnes qui ont été rencontrées dont 76 font l'objet d'un accompagnement. 19 personnes ont créé leur entreprise.

Considérant que tous les fonds européens sont programmés sur plusieurs années. Une nouvelle programmation se met en place de 2022 à 2027. A chaque nouvelle programmation un nouveau «Protocole d'accord du PLIE du Grand Périgueux » doit être ratifié par les différents partenaires de la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux : Grand Périgueux, Conseil Départemental, Conseil régional, État et Pole Emploi.

Que ce protocole d'accord définit le plan d'actions et les critères de fonctionnement du PLIE. Les grands principes sont les suivants :

- **Un accompagnement personnalisé :**

- Chaque accompagnateur suit 100 personnes en moyenne. Cela lui permet de faire un accompagnement personnalisé (18 RDV par personne et par an). Le but de l'accompagnateur est d'aider la personne à définir son projet professionnel, à établir un parcours et à lever les freins à l'emploi.

- **des relations étroites avec les entreprises :**

Le recrutement est actuellement la principale préoccupation des entreprises.

- **la gestion de la clause d'insertion dans les marchés publics et privés,**

- **une animation auprès des personnes éloignées de l'emploi** qui sont souvent isolées socialement afin qu'elles rejoignent le PLIE.

Qu'au-delà de ces actions sur ce nouveau protocole l'accent est mis sur :

- les relations avec les entreprises autour de la thématique de la **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales**, afin de permettre de rassembler les acteurs de l'économie, de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

- **la prévention de la «désinsertion sociale»**. La Maison de l'Emploi et du Développement Local (MDEL) de la commune de Sémaphore mise en place par le SIST (Médecine du Travail) pour les personnes handicapées qui exercent leur métier et qui doivent se reconvertir.

- Dans le domaine de la **Responsabilité Sociétale des Entreprises**, la MDE a rencontré 12 entreprises et a commencé un travail d'accompagnement dans la mise en place d'actions d'insertion. Une soirée a été organisée sur ce thème le 23 septembre dernier à laquelle ont participé près de 80 personnes.

- La sensibilisation et le soutien à la création d'entreprises

Qu'il s'agit de favoriser la création d'entreprise comme sortie positive notamment pour des personnes éloignées de l'emploi.

Qu'il est demandé aux différents partenaires financiers du PLIE de valider ce nouveau protocole.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de valider le projet du nouveau protocole d'accord 2022/2027 du PLIE du Grand Périgueux ;
- Autorise le président à le signer.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 07/12/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 07/12/2021	Périgueux, le 07/12/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

